



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 18 février 2025, à 16 h 02, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence d'Alvaro Cueto.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse	Karl Ferraro
Marc-Antoine Azouz	Sylvain Joly
Rolande Balma	Sylvain Larocque
Lysa Bélaïcha	Jacques Lemire
Reine Bombo-Allara	Carl Lévesque
Alvaro Cueto	Affine Lwalalika
Nathalie Delisle	Jonathan Tabarah

Absences :

Geneviève Héon
Marjolaine Mercier

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Gaby Jodoin, directeur général
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière

PREMIÈRE PARTIE

1. OUVERTURE

CO-250218-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-250218-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Jacques Lemire propose de retirer le point CO-250218-10.1 intitulé *Adoption de la résolution autorisant le projet d'habitation PH-2025-002 visant la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée, comportant 4 étages, au 1640, chemin Du Tremblay (lot 1 925 155 du cadastre du Québec).*

Jacques Lemire exprime sa dissidence.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-250218-1.3**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Une première période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions qui portent sur les propositions à l'ordre du jour. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

CO-250218-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 21 JANVIER 2025 À 16 H 03**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2025 à 16 h 03 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 23 JANVIER 2025 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 23 janvier 2025 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-250218-2.1****PARTICIPATION DE LA VILLE À LA COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE DES MUNICIPALITÉS DURABLES (SD-2025-0017)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marc-Antoine Azouz :

1^o d'autoriser la participation de la Ville à la Communauté de pratique des municipalités durables initiée par le Réseau intersectoriel francophone pour les Objectifs de développement durable et l'Institut EDS de l'Université Laval, la Ville de Victoriaville et la Chaire de recherche municipale pour les villes durables, permettant de mettre en commun et de bénéficier de l'expertise des participants dans l'atteinte des objectifs de la Ville en matière de développement durable, la démarche étant basée sur les 17 objectifs de développement durable adoptés en 2015 par l'Organisation des Nations Unies;

2^o de désigner la cheffe de Service environnement à titre de représentante de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-2.2**ÉTABLISSEMENT DU TARIF DES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL ÉLECTORAL (SD-2025-0029)**

Il est proposé d'établir le tarif des rémunérations du personnel électoral, de la manière indiquée à l'annexe I jointe au sommaire décisionnel SD-2025-0029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-2.3**ADOPTION DE LA POLITIQUE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE TOURNAGE (SD-2024-2028)**

Il est proposé d'adopter la Politique d'occupation du domaine public à des fins de tournage, jointe au sommaire décisionnel SD-2024-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-2.4**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 20 NOVEMBRE 2024 (SD-2024-3132)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 20 novembre 2024.

CO-250218-2.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE TENUE LE 17 DÉCEMBRE 2024 (SD-2024-3244)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil local du patrimoine tenue le 17 décembre 2024.

CO-250218-2.6**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE REÇUE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (SD-2025-0181)**

Il est procédé au dépôt d'une correspondance reçue de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant l'adoption des prévisions budgétaires 2025.

CO-250218-2.7**DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DES COMMISSIONS LOCALES (SD-2025-0068)**

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

1° réunion de la Commission de la mobilité durable tenue le 22 novembre 2024;

2° réunion de la Commission de la culture, des communications et du patrimoine tenue le 6 décembre 2024.

CO-250218-2.8

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT TENUE LE 26 NOVEMBRE 2024 (SD-2025-0073)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif sur l'environnement tenue le 26 novembre 2024.

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-250218-4.1

APPROBATION DU BUDGET DU CONSEIL DES ARTS DE LONGUEUIL POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 (SD-2025-0038)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Carl Lévesque, d'approuver le budget du Conseil des arts de Longueuil pour l'exercice financier 2025, conformément au protocole intervenu avec le Conseil des arts de Longueuil concernant l'aide accordée à cet organisme, pour son fonctionnement et le soutien de ses activités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-4.2

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE PONCTUELLE À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LONGUEUIL (SD-2025-0011)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d'octroyer une aide financière ponctuelle de 6 050 \$, comprenant les taxes, le cas échéant, à la Société d'histoire de Longueuil, pour la publication d'une brochure historique en commémoration du 400^e anniversaire de la naissance de Charles Le Moyne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-4.3

APPUI À LA DEMANDE DE FINANCEMENT PRÉSENTÉE PAR MISSION UNITAÎNÉS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE CROISSANCE DE LA CANOPÉE DES COLLECTIVITÉS CANADIENNES (SD-2025-0092)

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil a les intérêts suivants :

- 1° améliorer la qualité de vie en augmentant les espaces verts pour les citoyens;
- 2° renforcer la résilience climatique afin de réduire les impacts des vagues de chaleur et des inondations, les bénéfices environnementaux à travers l'amélioration de la qualité de l'air et

l'engagement vers l'équité via la réduction des inégalités d'accès aux espaces verts dans les secteurs vulnérables;

CONSIDÉRANT que Mission Unitaînés entreprend de végétaliser les milieux de vie de l'immeuble destiné à des personnes âgées autonomes à faibles revenus ou modestes qui est présentement en construction sur le lot 6 632 483 du cadastre du Québec;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle :

1° que la Ville accepte que Mission Unitaînés présente à la Fédération canadienne des municipalités une demande de financement dans le cadre de l'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes du Fonds municipal vert pour le projet de construction de logements abordables destinés à des personnes âgées autonomes à revenus faibles ou modestes sur le lot 6 632 483 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Roland-Therrien, en partenariat avec la Ville de Longueuil;

2° que la Ville comprend également que la contribution pour la durée de vie de l'initiative Croissance canopée des collectivités canadiennes ne dépassera pas 10 millions de dollars pour la plantation d'arbres dans la municipalité, y compris une contribution maximale d'un million de dollars pour les coûts des activités d'infrastructure, et que si ce projet est approuvé, il sera pris en compte dans cette limite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-4.4

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ DES ÉLECTIONS APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 21 JANVIER 2025, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2025-0165)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires et l'affectation du fonds réservé des élections apparaissant sur la liste du 21 janvier 2025, préparée par la Direction des finances, au montant de 2 464 815 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-4.5

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

1° de la conseillère Marjolaine Mercier, datée du 22 août 2024 et 9 janvier 2025;

2° du conseiller Jacques Lemire, datées du 20 décembre 2024 et 14 janvier 2025;

3° des conseillers de Coalition Longueuil, datées du 8 et 14 janvier 2025;

4° du conseiller Sylvain Joly, datées du 8 et 16 janvier 2025;

- 5° de la conseillère Lysa Bélaïcha, datées du 10 et 15 janvier 2025;
- 6° des conseillers Sylvain Joly, Eric Normandin et Susan Rasmussen, datées du 13 et 15 janvier 2025;
- 7° du conseiller Alvaro Cueto, datée du 14 janvier 2025;
- 8° du conseiller Jonathan Tabarah, datée du 14 janvier 2025;
- 9° de la conseillère Reine Bombo-Allara, datée 15 janvier 2025;
- 10° de la conseillère Affine Lwalalika, datée du 16 janvier 2025;

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-250218-6.1

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0147 POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SD-2025-0081)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Reine Bombo-Allara, d'adjuger le contrat LONG-24-0147 pour la réalisation de travaux d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Techroc inc., pour un montant estimé à 299 525,54 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-6.2

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0180 POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX AUX PARCS GÉNÉRATION ET JUBILÉE (SD-2024-3190)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d'adjuger le contrat LONG-24-0180 pour le réaménagement des aires de jeux aux parcs Génération et Jubilé, au plus bas soumissionnaire conforme, Senterre entrepreneur général inc., pour un montant de 2 169 080,41 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-6.3

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0184 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PUISARDS, REGARDS ET TUYAUX POUR L'AQUEDUC (SD-2025-0138)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-24-0184 pour la fourniture et la livraison de puisards, regards et tuyaux pour l'aqueduc, pour la période du 18 février 2025 au 17 février 2026, au plus bas soumissionnaire conforme,

St-Germain égouts et aqueducs inc., pour un montant de 159 491,34 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-6.4

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0205 POUR L'ACHAT DE POMPES À LA STATION DE POMPAGE LOCALE SP-4 (SD-2025-0010)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-24-0205 pour l'achat de pompes à la station de pompage locale SP-4, au plus bas soumissionnaire conforme, Xylem Canada LP, pour un montant de 158 959,84 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-6.5

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-24-0218 POUR L'ACQUISITION DE LIVRES POUR LE BUREAU DE LA CULTURE ET DES BIBLIOTHÈQUES, POUR L'ANNÉE 2025 (SD-2024-3110)

CONSIDÉRANT que la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, c. D-8.1) prévoit que toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit, pour être valide, être faite auprès d'un libraire qui est titulaire d'un agrément délivré en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (RLRQ, c. D-8.1, r.1), toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit être effectuée auprès des librairies agréées de la région et que cette acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que la Ville doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la culture et des bibliothèques répartit le budget d'acquisition de livres entre des librairies agréées de la région administrative;

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-24-0218 pour l'acquisition de livres pour le Bureau de la culture et des bibliothèques, pour l'année 2025, à Librairie Alire inc., pour un montant estimé à 607 250 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-6.6**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-24-0221 POUR L'ACQUISITION DE LIVRES POUR LE BUREAU DE LA CULTURE ET DES BIBLIOTHÈQUES, POUR L'ANNÉE 2025 (SD-2024-3102)**

CONSIDÉRANT que la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, c. D-8.1) prévoit que toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit, pour être valide, être faite auprès d'un libraire qui est titulaire d'un agrément délivré en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (RLRQ, c. D-8.1, r.1), toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit être effectuée auprès des librairies agréées de la région et que cette acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que la Ville doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la culture et des bibliothèques répartit le budget d'acquisition de livres entre des librairies agréées de la région administrative;

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-24-0221 pour l'acquisition de livres pour le Bureau de la culture et des bibliothèques, pour l'année 2025, à Librairie Coopérative Édouard-Monpetit, pour un montant estimé à 105 133 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-6.7**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-24-0222 POUR L'ACQUISITION DE LIVRES POUR LE BUREAU DE LA CULTURE ET DES BIBLIOTHÈQUES, POUR L'ANNÉE 2025 (SD-2024-3103)**

CONSIDÉRANT que la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (RLRQ, c. D-8.1) prévoit que toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit, pour être valide, être faite auprès d'un libraire qui est titulaire d'un agrément délivré en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (RLRQ, c. D-8.1, r.1), toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit être effectuée auprès des librairies agréées de la région et que cette acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que la Ville doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la culture et des bibliothèques répartit le budget d'acquisition de livres entre des librairies agréées de la région administrative;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marc-Antoine Azouz, d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-24-0222 pour l'acquisition de livres pour le Bureau de la culture et des bibliothèques, pour l'année 2025, à Librairie Le Fureteur, pour un montant estimé à 215 741 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-6.8

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-24-0223 POUR L'ABONNEMENT À DES RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR LES USAGERS DES BIBLIOTHÈQUES DE LONGUEUIL (SD-2024-3229)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle, d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-24-0223 pour l'abonnement à des ressources numériques pour les usagers des bibliothèques de Longueuil, pour l'année 2025, à BiblioPresto.ca, pour un montant estimé à 120 464,34 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-6.9

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 2) (2024) (SD-2025-0033)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Lysa Bélaïcha, d'autoriser une dépense de 115 985,12 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 2), requise pour la réalisation de plans et devis et la surveillance de travaux pour l'aménagement d'un terrain urbain multisport au parc Lecavalier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-6.10

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR LA FOURNITURE DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 2) (SD-2025-0159)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 609 796,14 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour la fourniture des services professionnels en ingénierie (contrat 2), requise pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux du projet de reconstruction de deux ponceaux du cours d'eau Daigneault, sous les boulevards Julien-Bouthillier et Maricourt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-6.11**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-20-069 POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE SIX ARÉNAS, DEUX PISCINES INTÉRIEURES ET UNE PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE (OPTION 2) (SD-2025-0139)**

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 364 735 \$, taxes comprises, au contrat APP-20-069 pour l'exécution des travaux d'entretien préventif et correctif des systèmes mécaniques de six arénas, deux piscines intérieures et une patinoire réfrigérée (option 2), adjudgé à Climat-Control SB inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2025-0139.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-6.12**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LE DON AUTORISÉ PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF ET PORTANT SUR UN BIEN DONT LA VALEUR N'EXCÈDE PAS 10 000 \$ (SD-2025-0097)**

Il est procédé au dépôt du rapport sur le don autorisé par le comité exécutif et portant sur un bien dont la valeur n'excède pas 10 000 \$.

CO-250218-6.13**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2024 (SD-2025-0070)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de décembre 2024 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2024, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

7. BIENS IMMOBILIERS**CO-250218-7.1****CESSION DU LOT 5 233 875 DU CADASTRE DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SQUARE SUR LE GOLF (SD-2024-3196)**

Il est proposé d'accepter la cession du lot 5 233 875 du cadastre du Québec, en faveur de la Ville, dans la rue Marcel-Trudel située dans le développement résidentiel Square sur le golf, propriété de Sovima habitations inc., libre de toutes charges à l'exception des taxes foncières qui seront traitées ultérieurement, ces travaux étant complétés conformément à l'entente relative aux travaux municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-7.2**PROLONGATION DU BAIL PORTANT SUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 255, RUE SAINT-CHARLES EST (SD-2025-0013)**

Il est proposé de prolonger sans frais, pour la période du 21 février 2025 au 31 mars 2025, le bail intervenu avec la Société d'histoire de Longueuil portant sur l'immeuble situé au 255, rue Saint-Charles Est pour les motifs mentionnés au sommaire décisionnel SD-2025-0013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-7.3**APPROBATION D'UN BAIL PORTANT SUR LA LOCATION D'UN ESPACE DANS LE LOCAL S1-S2 OU DE LA TERRASSE EXTÉRIEURE DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2025-0264)**

Il est proposé d'approuver le bail avec 9201-8183 Québec inc., faisant affaires sous les noms La boîte à café, La boîte à thé et Joe Bar laitier, portant sur la location d'un espace dans le local S1-S2 ou de la terrasse extérieure du Marché public de Longueuil, pour 7 jours durant la période du 8 février au 13 décembre 2025, et pour un loyer total de 1 050 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-7.4**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 5 578 848 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2025-0004)**

Il est proposé :

1° d'accepter l'offre du propriétaire de l'immeuble situé aux 279 et 281, rue Chambly, d'acheter le lot 5 578 848 du cadastre du Québec, adjacent à cet immeuble, d'une superficie de 43,5 m², au montant de 4 788,05 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du conseiller - projets immobiliers à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 3 décembre 2024 et acceptée par l'acheteur le 16 décembre 2024;

2° de retirer le lot 5 578 848 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-250218-8.1**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1296 ORDONNANT DES TRAVAUX D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT COMPLET DE LA PLACE CHARLES-LE MOYNE ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2024-3067)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Sylvain Joly, d'adopter le *Règlement CO-2024-1296 ordonnant des travaux d'architecture de paysage pour le réaménagement complet de la Place Charles-Le Moyne et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-8.2**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1299 MODIFIANT DIVERS RÈGLEMENTS RELATIFS À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE TOURNAGE (SD-2024-3044)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2025-1299 modifiant divers règlements relatifs à l'occupation du domaine public à des fins de tournage.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-8.3**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2025-1302 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT VISANT À ACQUITTER UN MONTANT CONFORMÉMENT À UN JUGEMENT FINAL RENDU PAR LA COUR SUPÉRIEURE (SD-2025-0127)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2025-1302 décrétant un emprunt visant à acquitter un montant conformément à un jugement final rendu par la Cour supérieure.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-8.4**AUTORISATION DE LANCEMENT D'UN CONCOURS POUR LA RÉALISATION D'UNE ŒUVRE D'ART MURALE (SD-2025-0079)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika :

1° d'autoriser le lancement d'un concours visant à sélectionner un artiste pour la réalisation d'une œuvre d'art murale, selon les modalités du *Cadre d'intégration de l'art aux bâtiments et aux lieux publics de la Ville de Longueuil*, sur le mur de soutènement longeant le chemin de Chambly près

de l'intersection menant à la route 116 et sur le mur longeant l'escalier menant à la Route de l'aéroport, dans le cadre du projet de réaménagement et d'amélioration des infrastructures entourant le tronçon du Chemin de Chambly, compris entre le boulevard Vauquelin et la Route 116;

2° d'autoriser les dépenses reliées à ce lancement, pour un montant maximal de 24 640,44 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-8.5

APPROBATION D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS FOUS DU FRANÇAIS (SD-2024-1087)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Catherine Fournier, d'approuver la convention d'aide financière avec l'Union des municipalités du Québec, dans le cadre de l'appel de projets *Fous du français*, pour la période prenant fin le 29 avril 2025, visant à la réalisation du projet MC Challenge 12-17 à Longueuil, laquelle prévoit le versement d'une aide financière à la Ville d'un montant maximal de 68 140 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-8.6

APPROBATION D'UNE ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT ÉTAGÉ (SD-2025-0152)

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Marc-Antoine Azouz, d'approuver l'entente avec Huotco immobilier inc. concernant la construction d'un stationnement étagé, situé au futur 320, chemin Saint-Charles (lots actuels 2 118 498 et 2 118 499, futur lot 6 564 093 du cadastre du Québec), laquelle prévoit le versement à la Ville d'une contribution financière de 100 000 \$, par Huotco immobilier inc., afin de réaliser les travaux d'aménagement, sur la voie publique, d'une traverse piétonne surélevée, l'ajout de lignage et l'ajout de signalisation lumineuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-8.7

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES ÉLECTROMÉCANIQUES ET DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE LAJEUNESSE ET DÉCRÉTANT À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2024-3186)

Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant des travaux de mise à niveau des systèmes électromécaniques et de réfection de la toiture du Centre Lajeunesse et décrétant à ces fins, un emprunt, sera présenté.

CO-250218-8.8**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2025-1300 ORDONNANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES ÉLECTROMÉCANIQUES ET DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU CENTRE LAJEUNESSE ET DÉCRÉTANT À CES FINS, UN EMPRUNT (SD-2024-3186)**

Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2025-1300 ordonnant des travaux de mise à niveau des systèmes électromécaniques et de réfection de la toiture du Centre Lajeunesse et décrétant à ces fins, un emprunt.*

CO-250218-8.9**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2024-1266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2012-728 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS ET DES MEMBRES DES COMITÉS ET COMMISSIONS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2025-0148)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2024-1266 modifiant le Règlement CO-2012-728 constituant le code d'éthique et de déontologie des employés et des membres des comités et commissions de la Ville de Longueuil.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-8.10**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DES LOTS 3 850 347 ET 4 388 997 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2025-0267)**

Jonathan Tabarah donne un avis de motion qu'un règlement décrétant un emprunt pour l'acquisition des lots 3 850 347 et 4 388 997 du cadastre du Québec, sera présenté.

CO-250218-8.11**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2025-1308 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DES LOTS 3 850 347 ET 4 388 997 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Jonathan Tabarah procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2025-1308 décrétant un emprunt pour l'acquisition des lots 3 850 347 et 4 388 997 du cadastre du Québec.*

Karl Ferraro quitte son siège.

CO-250218-8.12**AUTORISATION À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS DANS LE CADRE DU TOURNOI DE HOCKEY DES TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2025 (SD-2024-3149)**

Il est proposé d'autoriser la Direction des travaux publics et gestion des équipements motorisés à réserver à titre gracieux des journées de glaces du 11 au 13 avril 2025, dans le cadre du tournoi de hockey des travaux publics du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT**10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME****CO-250218-10.1****ADOPTION DE LA RÉOLUTION AUTORISANT LE PROJET D'HABITATION PH-2025-002 VISANT LA CONSTRUCTION D'UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DE STRUCTURE ISOLÉE, COMPORTANT 4 ÉTAGES, AU 1640, CHEMIN DU TREMBLAY (LOT 1 925 155 DU CADASTRE DU QUÉBEC) (SD-2025-0295)**

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Affine Lwalalika, d'adopter la résolution autorisant le projet d'habitation PH-2025-002 visant la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée, comportant 4 étages, au 1640, chemin Du Tremblay (lot 1 925 155 du cadastre du Québec), conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

Proposition technique de suspendre la séance :

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Nathalie Delisle de suspendre la séance.

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 16 h 42.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 16 h 48.

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Reine Bombo-Allara, d'adopter la résolution autorisant le projet d'habitation PH-2025-002 visant la construction d'une habitation multifamiliale de structure isolée, comportant 4 étages, au 1640, chemin Du Tremblay (lot 1 925 155 du cadastre du Québec), conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* et selon le document joint à la présente résolution, qui en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-250218-12.1

MODIFICATION DE LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2025-0008)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de modifier la structure organisationnelle du Service de police de l'agglomération de Longueuil, selon le document intitulé Recommandations et les organigrammes proposés, joints au sommaire décisionnel SD-2025-0008 avec une mise en œuvre progressive soit au 21 février 2025, au 26 avril 2025, au 1^{er} juillet 2025 et au 28 septembre 2025;

2° d'approuver en conséquence l'organigramme du Service de police de l'agglomération de Longueuil;

3° d'autoriser le directeur des ressources humaines à procéder aux mouvements de personnel requis et au comblement des postes vacants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.2

APPUI AU PROJET D'ACQUISITION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL PAR LA COOPÉRATIVE D'HABITATION LA VISIONNAIRE ET CONFIRMATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MILIEU (SD-2025-0183)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Carl Lévesque, de prendre l'orientation :

1° d'appuyer, auprès de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, le projet d'acquisition par la Coopérative d'habitation La Visionnaire d'un bâtiment résidentiel de 21 logements, situé au 1495, rue Baron, selon la recommandation CHL-2024-007 de la Commission de l'habitation et du logement social, tenue le 13 décembre 2024;

2° d'autoriser le versement d'une contribution financière maximale de 20 % des coûts de réalisation du projet reconnu dans le cadre du programme des Fonds fiscalisés de Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Karl Ferraro reprend son siège.

CO-250218-12.3

ASSIGNATION TEMPORAIRE DU CHEF DE SERVICE - OPÉRATIONS INFORMATIQUES À LA DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (SD-2025-0100)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'assigner, en fonction supérieure, François Beaunoyer, chef de service - Opérations informatiques à la Direction des technologies de l'information, au poste de directeur des technologies de l'information, pour la période débutant le 5 janvier 2025 et prenant fin à la date de retour au travail du titulaire du poste, et de lui verser la prime applicable conformément au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.4

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0098 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE DE VÉRIFICATION PRÉEMPLOI DANS LE CADRE DE PROCESSUS DE DOTATION (SD-2025-0058)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0098 pour la fourniture de services professionnels en matière de vérification préemploi dans le cadre de processus de dotation, pour une période de trois ans, avec option de renouvellement de deux ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Gestion Groupe Trak inc., pour un montant estimé à 164 122,21 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.5**ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0136 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE PENDANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE DE POLICE SITUÉ AU 6840, BOULEVARD MILAN (SD-2025-0119)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0136 pour des services professionnels pour la réalisation du programme fonctionnel et technique, des plans et devis ainsi que la surveillance pendant les travaux de construction du poste de police situé au 6840, boulevard Milan, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Sid Lee Architecture inc., pour un montant de 2 559 630,94 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.6**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DANS LE CADRE D'UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPE DE VÉHICULES LÉGERS AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2025-0196)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense estimée à 3 195 867, 81 \$, taxes comprises, dans le cadre de l'entente d'achat regroupé de véhicules légers avec le Centre d'acquisitions gouvernementales, à laquelle la Ville a adhéré pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, requise pour l'acquisition de véhicules légers afin d'atteindre les objectifs du Programme de remplacement et d'ajout d'équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.7**AVIS SUR LA RÉOLUTION 2024-12-436 DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT ACCORDANT UNE DÉROGATION MINEURE DANS UN LIEU OÙ L'OCCUPATION DU SOL EST SOUMISE À DES CONTRAINTES PARTICULIÈRES (SD-2025-0203)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle

entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de prendre acte de la résolution 2024-12-436 de la Ville de Saint-Lambert et d'informer cette dernière que le conseil d'agglomération n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme relativement à cette résolution, jointe au sommaire décisionnel SD-2025-0203, et autorisant une dérogation mineure au 45, rue Horsfall;

2° de transmettre sans délai la présente résolution à la Ville de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.8

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2025-431 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CM-2004-243 CONSTITUANT LE CODE DE DISCIPLINE DES POLICIERS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2024-3061)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2025-431 modifiant le Règlement CM-2004-243 constituant le code de discipline des policiers de la ville de Longueuil*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.9

APPUI AU PROJET LA CLÉ POUR MOI ET AUTORISATION DU VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE (SD-2025-0095)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé par Jonathan Tabarah, appuyé par Lysa Bélaïcha, de prendre l'orientation :

1° de signifier à la Société d'habitation du Québec (SHQ) que la Ville appuie le projet *La Clé pour moi* de l'organisme La Clé pour moi relatif à la construction de logements sociaux sur une partie du lot 4 388 397 du cadastre du Québec;

2° d'autoriser le versement d'une contribution financière de 40 % de la subvention de base de la SHQ, dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec, pour la réalisation du projet;

3° de confirmer la participation de la Ville au Programme de supplément au loyer de la SHQ en s'engageant dans une proportion de 10 % du coût du supplément au loyer pour un maximum de 14 logements, et ce, pendant les cinq premières années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.10

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES APPARAISSANT SUR LA LISTE DU 28 JANVIER 2025 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2025-0222)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 28 janvier 2025, préparée par la Direction des finances, au montant de 592 172 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.11

AUTORISATION D'EMPRUNTS AUX FONDS DE ROULEMENT LOCAL ET DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE (SD-2025-0069)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les emprunts suivants, afin de prévoir les crédits requis pour l'acquisition d'équipements de sécurité informatique :

1° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 79 582,76 \$ au fonds de roulement local, remboursable sur une période de cinq ans;

2° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 339 041,77 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.12**AUTORISATION D'EMPRUNTS AUX FONDS DE ROULEMENT LOCAL ET DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT SITUÉ AU 789, BOULEVARD ROLAND-THERRIEN (SD-2025-0087)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les emprunts suivants, afin de prévoir les crédits requis pour le réaménagement du bâtiment situé au 789, boulevard Roland-Therrien afin d'y relocaliser les postes de travail de la partie administrative du bâtiment situé au 777, rue d'Auvergne :

1° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 278 300 \$ au fonds de roulement local, remboursable sur une période de cinq ans;

2° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 181 700 \$ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.13**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-24-007 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (CONTRAT 3) (SD-2025-0179)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense de 604 036,11 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-24-007 pour des services professionnels en ingénierie (contrat 3), requise pour le service d'accompagnement à la surveillance des travaux de mise à niveau électrique de l'usine Louise-Gravel et le remplacement des pompes de distribution et moteurs électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.14**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-029 POUR DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ÉLECTRIQUE DE L'USINE LOUISE-GRAVEL (SD-2025-0018)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-029 pour des travaux de mise à niveau électrique de l'usine Louise-Gravel, au plus bas soumissionnaire conforme, Tisseur inc., pour un montant de 54 828 128,25 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.15

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-24-083 POUR LES DROITS D'UTILISATION D'UNE SOLUTION DE GESTION DES HORAIRES ET SUIVI DU TEMPS (SD-2025-0063)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-24-083 pour les droits d'utilisation d'une solution de gestion des horaires et suivi du temps, pour une période de dix ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, Flash Romeo inc., pour un montant de 814 831,79 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.16

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0021 POUR DES TRAVAUX DE TONTE ET DE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS (LOT 1) (SD-2024-3021)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0021 pour des travaux de tonte et de nettoyage des espaces publics dans les parcs et espaces verts (lot 1), pour une période de sept ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un

montant estimé à 2 851 587,11 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.17

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0021 POUR DES TRAVAUX DE TONTE ET DE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS (LOT 2) (SD-2024-3038)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0021 pour des travaux de tonte et de nettoyage des espaces publics dans les parcs et espaces verts (lot 2), pour une période de sept ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant estimé à 3 129 963,10 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.18

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0021 POUR DES TRAVAUX DE TONTE ET DE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS (LOT 3) (SD-2024-3039)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0021 pour des travaux de tonte et de nettoyage des espaces publics dans les parcs et espaces verts (lot 3), pour une période de sept ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant estimé à 2 452 787,74 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.19

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0021 POUR DES TRAVAUX DE TONTE ET DE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS (LOT 5) (SD-2024-3041)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0021 pour des travaux de tonte et de nettoyage des espaces publics dans les parcs et espaces verts (lot 5), pour une période de sept ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Paysagiste Rive-Sud ltée, pour un montant estimé à 3 334 140,80 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.20

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0152 POUR L'INSPECTION DES SYSTÈMES D'AVERTISSEURS INCENDIE DE DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2025-0155)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0152 pour l'inspection des systèmes d'avertisseurs incendie de divers bâtiments municipaux de l'agglomération de Longueuil, pour une période de cinq ans prenant fin le 31 décembre 2029, au plus bas soumissionnaire conforme, 9409-4547 Québec inc., pour un montant de 304 154,87 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.21

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0186 POUR L'ENTRETIEN SANITAIRE DE DIX BÂTIMENTS MUNICIPAUX (SD-2025-0184)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat LONG-24-0186 pour l'entretien sanitaire de dix bâtiments municipaux, pour une période débutant le 1^{er} mars 2025 et prenant fin le 28 février 2029, au plus bas soumissionnaire conforme, Services d'entretien Alphanet inc., pour un montant de 1 273 279,14 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.22**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC MICHEL ST-ARNEAULT INC. CONCERNANT LE DÉVERSEMENT D'EAUX USÉES INDUSTRIELLES (SD-2025-0141)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver l'entente avec Michel St-Arneault inc. concernant le déversement d'eaux usées industrielles de l'établissement situé au 4605, avenue Thibault, pour une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-250218-12.23**APPROBATION D'UNE CONVENTION CONCERNANT LE PRÊT DE SERVICE D'UN SERGENT DE POLICE À L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC (SD-2024-3122)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver la convention avec l'École nationale de police du Québec concernant le prêt de service de Philippe Colas, sergent au Service de police de l'agglomération de Longueuil, pour une affectation à la fonction d'instructeur au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie, pour la période du 6 janvier 2025 au 1^{er} février 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

À 17 h 05, l'ordre du jour de la première partie de la séance étant épuisé, la séance est suspendue jusqu'à 19 h.

DEUXIÈME PARTIE

Il est 19 h 02, le conseil reprend ses travaux.

13. CLÔTURE

CO-250218-13.1**PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

Jacques Lemire dépose un avis de proposition concernant les achats sur la plateforme Amazon.

CO-250218-13.2**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Une deuxième période est tenue au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Durant cette période, le Greffe lit les questions reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant.

Lucie Gélinas dépose des documents concernant le déneigement sur la rue René-Philippe.

Michel Coursol dépose un document concernant une infraction au règlement sur le zonage.

Kevin Thomas dépose des documents concernant une problématique de voisinage.

CO-250218-13.3**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière,

Alvaro Cueto

Sophie Deslauriers